

## **Manifestations parallèles organisées dans le cadre de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

### **1. Combattre l'impunité et mieux rendre justice aux victimes de la violence sexuelle et sexiste : outils et expériences**

Organisateurs : Canada, Japon, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 18

Date : jeudi 10 décembre 2015, 12h00 – 13h00

Description :

S'appuyant sur l'expérience directe des experts sur la violence sexuelle et sexiste (VSS) ayant directement enquêté et poursuivi ces crimes, ou bien s'étant engagés dans des stratégies de prévention sur le terrain axées sur les survivants, cet événement vise à inciter une discussion mirant les outils et expériences pratiques dans le contexte humanitaire – tant en situation de conflit que de non-conflit. Avec son format interactif de question/réponse, l'évènement invite le public, mais aussi divers acteurs du secteur humanitaire et de la justice, à partager autour des leçons tirées de leurs expériences.

Plus précisément, nous regarderons différents outils, dont notamment: les Directives en vue d'interventions humanitaires contre la violence basée sur le sexe; les Procédures de fonctionnement standard pour la prévention et la réponse à la VSS; le Protocole international sur la documentation et l'enquête de la violence sexuelle dans les conflits, ainsi que les initiatives telles que les déploiements de Justice Rapid Response; l'initiative Safe from the Start, et la Feuille de Route pour l'appel à l'action sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste en situations d'urgence. Ce faisant, nous allons examiner le cadre élargi de la question ainsi que l'approche par le modèle multi-sectoriel. Nous nous pencherons sur ce que signifient la responsabilité et la justice, et sur comment en faire bon escient lors des crises d'urgences et humanitaires. Nous aborderons également les réalisations et les défis de la poursuite des crimes de violence sexuelle et sexiste dans le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

La Baronne Anelay, Représentante spéciale du Premier Ministre du Royaume-Uni sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, animera l'évènement et facilitera la discussion entre les quatre experts invités : Mme. Sara Ferro Ribeiro, experte sur la violence envers les femmes et les filles et co-auteure du Protocole International, M. Andras Vamos-Goldman, Directeur exécutif de Justice Rapid Response, Mme. Catherine Andela, Conseillère régionale des Nations Unies pour la violence sexuelle et sexiste, et Mme. Michelle Jarvis, Conseillère juridique principale au TPIY. Nous vous invitons à poser vos questions aux panelistes à l'avance sur : <https://www.facebook.com/UKMissionUNGeneva> - Nous essaierons d'en incorporer un maximum lors de l'évènement.

### **2. Prendre en charge les conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence**

Organisateurs : Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge danoise et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : jeudi 10 décembre 2015, 12h00 – 13h00

Description :

Les conflits armés et la violence engendrent des troubles mentaux et des difficultés psychosociales importantes chez des millions d'hommes, de femmes, de garçons et de filles dans le monde. Les conséquences sont immenses sur le plan humanitaire, non seulement pour les personnes directement concernées, mais aussi pour des communautés, des populations et des sociétés tout entières. La torture et les autres formes de mauvais traitements, de même que la violence sexuelle, la détention dans des conditions difficiles, la participation aux hostilités, le fait d'assister à des actes de barbarie, de perdre des êtres chers ou de ne pas savoir ce qu'ils sont devenus, ou encore le fait d'être déplacé(e), sont autant de sources de détresse psychologique.

Alors que les besoins augmentent, l'action humanitaire continue à se soucier trop peu des problèmes de santé mentale et des problèmes psychosociaux. Pour mieux répondre à ces besoins dans le cadre des conflits armés et des situations de violence, il importe de mieux cerner les problèmes.

Cette manifestation traitera de ce que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties aux Conventions de Genève pourraient faire pour mieux remédier aux conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence.

Quels sont actuellement les problèmes de santé mentale et les atteintes au bien-être psychosocial que génèrent les conflits armés et les situations de violence ?

Quels partenariats le Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève pourraient-ils envisager ?

### **3. Les services ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque**

Organisateur : Croix-Rouge de Norvège et Société de la Croix-Rouge colombienne

Langues : anglais, arabe, espagnol

Lieu : Salle 15

Date : mercredi 9 décembre 2015, 12h15 – 13h15

Description :

Cette manifestation a pour objet de mettre en exergue les défis opérationnels et les dilemmes qui se posent aux Sociétés nationales dans les situations de risque, ainsi que de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Elle débutera par une présentation des travaux menés par les Sociétés nationales des Amériques, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en vue de l'élaboration de la publication intitulée *Best Practice for Ambulance Services in Risk Situations* (bonnes pratiques à l'intention des services ambulanciers dans les situations de risque). Les Sociétés nationales expliqueront ensuite brièvement certaines des difficultés auxquelles elles se heurtent dans le cadre de leurs interventions sanitaires d'urgence, ainsi que les solutions qu'elles ont trouvées dans les différents contextes pour assurer la sécurité des intervenants. À l'issue des présentations, un moment sera alloué aux questions et à la discussion.

Les acteurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont appelé à la création d'une communauté de pratique pour les prestataires de services

ambulanciers et préhospitaliers. Cette rencontre sera aussi l'occasion de présenter officiellement ce projet et d'en faire la promotion.

#### **4. Innovations primées en matière de réduction des risques de catastrophe – l'Australian Business Roundtable comme modèle de changement**

Organisateur : Croix-Rouge australienne

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : mardi 8 décembre 2015, 12h45 – 13h45

Description :

#### **5. Rapprocher le financement international de l'aide humanitaire et du développement**

Organisateurs : Comité international de la Croix-Rouge et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langue : anglais

Lieu : Salle 18

Date : mercredi 9 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

On parle beaucoup ces derniers temps de la nécessité de réformer le financement de l'action humanitaire et de le rapprocher du financement du développement. Cette rencontre sera l'occasion pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres acteurs d'échanger sur les enseignements tirés de leur expérience en la matière. Ce sera également l'occasion d'avoir le point de vue de pays bénéficiaires en proie à une crise et qui ont du mal à la surmonter et à se développer faute de coordination entre les bailleurs de fonds et les organisations humanitaires. Enfin, des donateurs non traditionnels qui financent l'aide humanitaire et l'aide au développement feront part, à leur tour, de leur expérience et de leur point de vue. Nos connaissances sur le sujet nous font dire que l'aide humanitaire exige un financement plus durable, mais aussi plus prévisible et plus souple qu'il ne l'est aujourd'hui ; et que les acteurs et le financement du développement doivent être davantage mis à contribution dans la préparation et la réponse aux crises. Cette rencontre permettra aux participants de prendre connaissance de cas concrets et de points de vue nouveaux, qui leur serviront à alimenter la réflexion sur leur propre travail.

#### **6. Adapter les Commentaires des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels au XXI<sup>e</sup> siècle**

Organisateur : Comité international de la Croix-Rouge

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 18

Date : jeudi 10 décembre 2015, 13h15 – 14h15

Description :

Cette manifestation sera l'occasion de présenter le projet du CICR visant à actualiser les Commentaires des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Elle mettra en lumière les principaux éléments de la nouvelle version du Commentaire de la Première Convention de Genève de 1949 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, qui sera publiée en ligne lors de la Conférence internationale. Cette première mise à jour comprend également un nouveau commentaire de tous les articles communs aux différentes Conventions.

## **7. Enregistrer les victimes pour qu'elles soient reconnues et pour mieux évaluer les préjudices causés par les conflits**

Organisateur : Every Casualty Worldwide

Langue : anglais

Lieu : salle 18

Date : mercredi 9 décembre 2015, 12h15 – 13h15

Description :

On ne dispose pas, à ce jour, d'un décompte fiable des victimes des conflits de longue durée, comme ceux qui touchent la Syrie, le Yémen, la République démocratique du Congo et d'autres pays. Il s'ensuit que les parties au conflit ne perçoivent pas clairement les conséquences de leurs actes, que ce soit à court terme ou à long terme, et que les victimes de ces conflits ne sont pas reconnues. Cette rencontre a été organisée dans le sillage du soutien croissant exprimé à haut niveau, notamment par différents États, par le secrétaire général de l'ONU et par plusieurs des institutions des Nations Unies, pour que les organisations de la société civile appellent les États, en partenariat avec d'autres acteurs, à reconnaître toutes les victimes de la violence armée, en veillant pour ce faire à les enregistrer promptement, à les identifier correctement et à les reconnaître publiquement.

Cette manifestation visera essentiellement à examiner l'enregistrement des victimes des conflits armés en tant que pratique universelle indispensable à leur reconnaissance, à analyser son rôle dans le respect du droit international humanitaire, et à discuter des progrès qui pourraient être accomplis dans ce domaine. Des exemples concrets issus du terrain et présentés sous l'angle des victimes, de la société civile et des pouvoirs publics permettront par ailleurs de voir en quoi le fait de recenser les victimes contribue à répondre à leurs besoins dans l'immédiat et à plus long terme, mais aide aussi les parties aux conflits à s'acquitter de leurs obligations. On y fera valoir que le fait de disposer d'informations précises sur les victimes présente toute une série d'avantages pour les acteurs humanitaires, s'agissant notamment d'évaluer l'ampleur des préjudices causés et d'y faire face. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour les États et pour les autres acteurs et organisations concernés d'affirmer leur adhésion aux pratiques et aux principes relatifs à l'enregistrement des victimes, ainsi qu'à la promotion et à la réalisation, à l'échelon mondial, des initiatives dans ce domaine.

Pour des informations complémentaires concernant l'enregistrement des victimes (en anglais seulement) :

[Every Casualty call to action](#)

[Every Casualty supporters](#)

[Recording Casualties of War, British Medical Journal Editorial \(2015\)](#)

[Stolen Futures: The hidden toll of child casualties in Syria \(2013\)](#)

[Casualty Recording: Assessing State and United Nations Practices \(2014\)](#)

[How the Counts Reduce the Casualties \(2014\)](#)

## **8. Les enfants et la détention dans les situations de conflit armé**

Organisateurs : Suisse, Luxembourg et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés

Langues : anglais, français

Lieu : Salle 18

Date : mardi 8 décembre 2015, 12h45 – 13h45

Description :

En vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, la privation de liberté chez l'enfant doit n'être qu'une mesure de dernier ressort et être d'une durée aussi brève que possible. Dans les situations de conflit armé, les mesures de précaution élémentaires font souvent défaut, en particulier dans le cas où des enfants sont détenus par des autorités militaires ou des services de sécurité en raison de leur association avec des groupes armés, ou à des fins de protection ou de réinsertion. En outre, les enfants privés de liberté sont d'autant plus exposés aux abus et aux violations et sont souvent privés de l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et aux soins de santé.

Cette manifestation organisée à l'initiative de la Suisse et du Luxembourg, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé, permettra de faire connaître les normes et principes fondamentaux ainsi que les directives et cadres juridiques applicables à la privation de liberté des enfants dans les situations de conflit armé. Elle a en outre pour objet de promouvoir les bonnes pratiques et de débattre des difficultés à instaurer d'autres mécanismes de répression ainsi que des systèmes de justice réparatrice probants et conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. Oratrice : la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé (présence confirmée).

## **9. La réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire à la lumière du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du cadre de la Fédération internationale relatif à la résilience des communautés : le cas de la Croix-Rouge du Népal**

Organisateurs : Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge du Népal, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Suisse

Titre court : La réduction des risques de catastrophe – du cadre de Sendai à l'approche communautaire en vigueur au Népal

Langues : anglais, français

Lieu : Salle 15

Date : jeudi 10 décembre 2015, 12h00 – 13h00

Description :

Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe a été adopté en 2015. Cette même année, le Népal a été frappé par deux énormes séismes. Quelles implications le cadre de Sendai et ses objectifs et principes spécifiques ont-ils pour le Népal ? Quelle action

la Croix-Rouge du Népal mène-t-elle auprès des communautés pour réduire le risque de catastrophe ? Comment associe-t-elle les pouvoirs publics locaux à ses activités de réduction des risques de catastrophe ? Quels enseignements peut-on tirer des séismes de 2015 ?

Cette rencontre montrera l'utilité du cadre de Sendai pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les participants auront une vue d'ensemble des principaux objectifs et principes qui sous-tendent le cadre de Sendai ainsi que des principes directeurs de la Fédération internationale sur la résilience, et ils pourront se pencher sur l'exemple très concret des activités de réduction des risques de catastrophe à base communautaire menées au Népal, qui plus est au lendemain des séismes dévastateurs que ce pays a connus.

Cette manifestation va de pair avec le troisième objectif de la Conférence internationale, à savoir réduire les risques de catastrophe et améliorer la résilience, puisqu'elle donnera un exemple tangible de ce qu'est la gouvernance des risques, dans laquelle s'inscrit également le thème principal de ce troisième objectif.

### **10. Mesures de contre-terrorisme et action humanitaire**

Organisateurs : Suisse et Programme sur le droit international et les conflits armés de la Faculté de droit de l'Université de Harvard

Langues : anglais, arabe, français

Lieu : Salle 1

Date : mercredi 9 décembre 2015, 12h15 – 13h15

Description :

Cette rencontre consistera en une discussion orientée sur les recoupements toujours plus nombreux qui existent entre l'action humanitaire fondée sur des principes et les cadres de lutte contre le terrorisme. Le droit international humanitaire confère des protections importantes aux organismes humanitaires dont l'action est fondée sur des principes, qui consistent notamment à offrir des services à toutes les parties à un conflit armé. Or, il peut arriver que les lois et politiques antiterroristes considèrent cette action humanitaire comme un soutien illégal au terrorisme ou à des groupes qualifiés de terroristes. Cela peut conduire à des dilemmes pour les acteurs humanitaires qui appliquent ces principes, en particulier lorsque les groupes en question ont la mainmise sur certains territoires et contrôlent l'accès à la population civile, et peut se trouver en contradiction avec les obligations découlant du droit humanitaire. La sécurité et la capacité d'action du personnel humanitaire peuvent elles aussi pâtir de cette situation. Un certain nombre de projets de recherche ont été menés sur ces questions ces dernières années, mais des discussions plus poussées sont nécessaires quant à l'impact des mesures de contre-terrorisme sur les principes humanitaires, en particulier sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Cette manifestation vise par conséquent également à mettre en évidence les effets immédiats et concrets des mesures antiterroristes sur une action humanitaire fondée sur des principes et à débattre des moyens d'éviter les conséquences involontaires de ces lois et politiques.

Cette manifestation fera fond sur les nombreuses recherches menées dans le cadre du Projet de la Faculté de droit de l'Université d'Harvard sur le contre-terrorisme et l'engagement humanitaire, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : [HLS PILAC CHE](#) (en anglais seulement).

Le groupe d'experts se compose des personnes suivantes :

- Naz K. Modirzadeh, directeur du Programme sur le droit international et les conflits armés de la Faculté de droit de l'Université de Harvard (modérateur)
- Stephan Husy, ambassadeur en mission spéciale pour la lutte contre le terrorisme (Suisse)
- Tristan Ferraro, conseiller juridique, Division juridique, CICR
- Un ou une représentant(e) d'une Société nationale de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge (à confirmer)

### **11. Apporter une assistance humanitaire dans la dignité**

Organisateur : Société du Croissant-Rouge turc

Langues : anglais, arabe, français, turc

Lieu : Salle 5/6

Date : jeudi 10 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Depuis le 15 mars 2011, des millions de Syriens ont fui leur pays en raison du conflit qui a débuté avec le mouvement de contestation et les insurrections de Deraa. Suite à l'éclosion de ce conflit, le Croissant-Rouge turc a lancé une opération de secours humanitaire, dans le cadre de laquelle il prête assistance aux victimes du conflit armé depuis 2011. Le Croissant-Rouge turc a mis en place des camps de protection temporaires pour les réfugiés Syriens, dans lesquels il sert non seulement des repas, mais a aussi mis en place, à l'issue d'échanges avec le Programme alimentaire mondial, un système d'aide alimentaire sous forme de bons d'achat électroniques. Par ailleurs, la capacité d'accueil des camps de protection étant très en-deçà du nombre de Syriens qui ont besoin d'aide, le Croissant-Rouge turc a décidé d'axer davantage ses programmes d'aide humanitaire, tels que le Projet de centres communautaires, sur les Syriens vivant en dehors des camps.

Le Croissant-Rouge turc expliquera les méthodes auxquelles il recourt pour fournir l'assistance humanitaire dans la dignité et permettre aux bénéficiaires de rester autonomes, notamment son programme d'aide en espèces/de bons d'achat électroniques et son programme de centres communautaires. Cette présentation sera suivie de la diffusion d'une vidéo comportant notamment des entretiens avec les bénéficiaires et les partenaires de ces programmes. Les participants pourront également se procurer des documents et d'autres matériels d'information – brochures sur les programmes (en anglais, en arabe et en français), documents d'information et matériel promotionnel.

### **12. Comment l'Organisation de la coopération islamique peut-elle tirer parti de ce qui se fait dans d'autres régions pour renforcer la coopération entre les Sociétés nationales de ses États membres ?**

Organisateur : Organisation de la coopération islamique

Langues : anglais, arabe, français

Lieu : Salle 5/6

Date : mercredi 9 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Parmi les 57 États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), nombreux sont ceux qui font face à des crises humanitaires sans précédent, souvent complexes, et très

diverses par leur nature. Bon nombre des Sociétés nationales des pays membres de l'OCI œuvrent dans des régions en proie à des conflits ou à des crises et font face à des catastrophes naturelles dévastatrices. Bien que certaines doivent composer avec des moyens insuffisants, elles peuvent compter sur un large éventail de compétences, et beaucoup d'entre elles fournissent une assistance financière et matérielle substantielle. De notre point de vue, la coordination et la coopération entre ces Sociétés pourrait être sensiblement renforcée.

Cette rencontre sera l'occasion pour les Sociétés nationales d'échanger leurs points de vue sur deux questions centrales : comment renforcer la coopération et la coordination entre les Sociétés nationales des États membres de l'OCI en tirant parti de ce qui se fait dans d'autres régions ; et quels sont les défis auxquels font face les Sociétés nationales sur le terrain s'agissant de respecter les Principes fondamentaux, notamment dans les situations de conflit.

### **13. L'action humanitaire dans les situations autres que des conflits armés : les enseignements du projet pilote mené par le CICR à Rio de Janeiro**

Organisateurs : Brésil et Comité international de la Croix-Rouge

Titre court : L'action humanitaire en temps de paix : le « Projet Rio » du CICR

Langues : anglais, portugais

Lieu : Salle 15

Date : mardi 8 décembre 2015, 12h45 – 13h45

Description :

Cette manifestation vise à donner un aperçu du projet pilote que le CICR a mené dans sept favelas de Rio de Janeiro entre 2009 et 2013, et à en évaluer les résultats. Les présentations porteront sur les spécificités de l'action humanitaire dans les situations qui ne constituent pas un conflit armé et où une structure gouvernementale pleinement fonctionnelle est en place. Dans ce genre de situations, le CICR apporte son soutien aux autorités locales et n'essaye pas de se substituer à elles pour assurer les services de base.

Il sera également question précisément des défis que pose la violence urbaine pour la sécurité publique, l'assistance sanitaire et l'accès à l'éducation, ainsi que des mesures qui ont été prises pour y remédier dans le cadre du « Projet Rio ». Les pouvoirs publics brésiliens et le CICR feront ensemble le bilan de ce projet et s'efforceront d'en extraire des enseignements pour les autres pays qui connaissent des défis semblables et souhaiteraient se servir des « outils » du projet pour les relever.

Experts invités :

- Paulo Roberto Maldos, secrétaire national du Brésil à la promotion et à la défense des droits de l'homme (à confirmer)
- Stephan Sakalian, ancien chef du Projet Rio (à confirmer)
- Des représentants des autorités locales directement associées au Projet Rio (à confirmer)

### **14. Renforcer la répression nationale des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre grâce à la coopération entre les États**



Organisateurs : Argentine, Belgique, Pays-Bas et Slovénie

Titre court : Vers un nouveau traité d'entraide judiciaire et d'extradition pour les atrocités criminelles

Langues : anglais, français

Lieu : Salle 1

Date : jeudi 10 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Tous les États ont le devoir solennel de respecter les obligations internationales qui leur incombent en vue de mettre fin aux crimes de génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Cette responsabilité suppose notamment de mener des enquêtes approfondies et de poursuivre au plan national les personnes responsables de ces atrocités. Bien souvent, les suspects et les témoins de ces crimes, de même que les preuves matérielles et les éléments correspondants ne se trouvent pas sur le territoire d'un seul État. Il faut donc que les États coopèrent sur le plan pratique et sur le plan judiciaire pour combattre efficacement l'impunité pour les atrocités criminelles, dans le plein respect de leurs obligations internationales. Ce n'est en effet que par une coopération effective entre les États que l'on évitera la création de refuges pour les auteurs d'atrocités massives. Cependant, il n'existe pas à ce jour de cadre juridique international d'entraide judiciaire et d'extradition pour ces crimes.

Cette manifestation a pour objet de faire le point de l'initiative relative à un traité multilatéral d'entraide judiciaire et d'extradition pour la répression nationale des atrocités criminelles, et de rallier des soutiens à cette initiative.

## **15. Droit international humanitaire et islam**

Organisateur : Maroc

Langues : anglais, arabe, français

Lieu : Salle 15

Date : jeudi 10 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

- Partager notre compréhension des normes humanitaires dans le contexte de l'islam et faire prévaloir ces normes dans le cadre des limites dictées par la tradition islamique, qui plaide pour le respect de la dignité humaine des personnes vulnérables (enfants, femmes et personnes âgées) et interdit les mutilations, la dégradation de l'environnement et la destruction des habitations civiles lors des combats.
- Engager et renforcer le dialogue avec les intellectuels, les universitaires et les érudits islamiques en vue de jeter les fondements d'une compréhension commune du droit international humanitaire en islam susceptible de dissiper les idées fausses et favoriser un terrain d'entente pour le respect de la dignité humaine dans les conflits armés.
- Permettre aux acteurs humanitaires de prendre en considération les règles de la guerre en islam dans l'exercice de leurs fonctions et l'encadrement de leurs missions, ceci en vue de renforcer leur capacité d'action et garantir l'efficacité de leur mission humanitaire.

- Favoriser l'appropriation du droit international humanitaire comme faisant partie de l'héritage religieux et moral, et contribuer à la promotion de son respect, notamment, en ce qui a trait aux Principes fondamentaux et aux activités de secours et d'assistance humanitaire en faveur des victimes.

## **16. Les enseignements tirés de l'établissement de rapports volontaires sur le respect du droit international humanitaire au niveau national**

Organisateurs : Pologne et Roumanie

Langue : anglais

Lieu : Salle 15

Date : mercredi 9 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

Cette manifestation est organisée conjointement par la Pologne et la Roumanie, en collaboration avec le CICR. Elle vise avant tout à expliquer l'intérêt d'établir des rapports nationaux sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, à présenter les bonnes pratiques dans ce domaine et à donner des exemples concrets, en vue d'une discussion. Certains pays produisent déjà de tels rapports de leur propre initiative et d'autres souhaitent en faire autant. Cette manifestation offrira un cadre dans lequel les participants pourront échanger leurs expériences. La discussion portera sur des questions diverses – buts de l'établissement de rapports, avantages et défis, collecte des données, portée des rapports et coordination entre les différentes parties prenantes, l'idée étant aussi de voir quel rôle les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent jouer dans l'élaboration des rapports. Il serait très utile, pour faciliter les discussions sur les propositions visant à renforcer le respect du droit international humanitaire, que des représentants des régions Europe, Afrique, Asie et Amérique latine fassent part des enseignements qu'ils ont tirés dans ces différents contextes.

## **17. La dimension locale au cœur de l'humanitaire**

Organisateur : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langues : anglais, arabe, espagnol, français, russe

Lieu : Salle 2

Date : jeudi 10 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

## **18. Migration : situation d'urgence ou phénomène établi ?**

Organisateur : Croix-Rouge italienne

Langues : anglais

Lieu : Salle 2

Date : mercredi 9 décembre 2015, 12h15 – 13h15

Description :

### **19. Les lois applicables à l'action internationale dans les situations de catastrophe**

Organisateurs : Mexique, Croix-Rouge du Mexique, Indonésie, Croix-Rouge indonésienne, République de Corée, Croix-Rouge de la République de Corée, Turquie, Croissant-Rouge turc, Australie, Croix-Rouge australienne

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : mercredi 9 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

### **20. Suivi, présentation de rapports et établissement des faits : méthodologie et potentiel de renforcement de la confiance**

Organisateurs : Suisse, Programme de politique humanitaire et de recherches sur les conflits de l'Université de Harvard, et Commission internationale humanitaire d'établissement des faits

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : jeudi 10 décembre 2015, 13h15 – 14h15

Description :

La Commission internationale humanitaire d'établissement des faits ([www.ihffc.org](http://www.ihffc.org)) présentera ses activités aux participants. Ce mécanisme coopératif a vocation à renforcer la confiance entre les parties à un conflit armé, qu'il soit national ou international, et à faire en sorte que le droit international humanitaire soit mieux respecté. Cette manifestation permettra de montrer que la Commission ne travaille pas selon les mêmes modalités que les mécanismes visant à établir les responsabilités et appuie son action sur les principes de neutralité, d'indépendance et de confidentialité. Les intervenants mettront en avant le potentiel de la Commission en matière de renforcement de la confiance, un atout pour renforcer le droit international humanitaire. Contributeurs : le colonel Charles Garraway (membre de la Commission et du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex) et le professeur Ove Bring (professeur émérite de droit international, ancien conseiller juridique au ministère suédois des Affaires étrangères et membre de la Cour permanente d'arbitrage).

Un débat d'experts sera ensuite consacré aux dilemmes méthodologiques auxquels se heurtent les acteurs chargés du suivi, de la présentation des rapports et de l'établissement des faits portant sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Du fait du caractère ad hoc des missions de suivi, d'élaboration des rapports et d'établissement des faits, il est difficile de tirer des enseignements généraux, de sorte que ceux qui les réalisent ont l'impression de « réinventer la roue » à chaque fois. Le débat portera sur les questions fondamentales de méthodologie et l'accent sera mis en particulier sur les résultats d'un projet de recherche pluriannuel lancé par le Programme de politique humanitaire et de recherches sur les conflits de l'Université de Harvard, avec le concours du Gouvernement suisse. Contributeurs : le juge Philippe Kirsch (ancien président de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Libye), le professeur Claude Bruderlein (chercheur principal, Programme de politique humanitaire et de recherches sur les conflits de l'Université de Harvard), Mme Cynthia Petrich (fondatrice de l'organisation Beyond [peace])

et M. Théo Boutruche (consultant indépendant en droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire).

### **21. Les nouveaux défis de la protection des biens culturels : du dommage incident à la destruction délibérée**

Organisateurs : Comité international du Bouclier bleu et Comité international de la Croix-Rouge

Langues : anglais, français, espagnol

Lieu : salle 15

Date : mardi 8 décembre 2015, 18 h 00-19 h 00

Description :

Les biens culturels sont l'expression de l'identité de tout un peuple. Leur destruction est souvent irréversible. En les protégeant, on contribue donc à préserver la dignité des victimes des conflits armés sur le long terme, et on renforce les mécanismes de résilience et la réconciliation entre les anciens belligérants.

En temps de guerre, les biens culturels sont protégés à la fois par les dispositions générales du droit international humanitaire protégeant les biens civils, et par la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Adopté en 1954 et complété par un Protocole adopté en 1999, cet instrument prévoit en effet une protection spéciale pour le patrimoine culturel des peuples.

Malgré l'existence de normes détaillées de droit international relatives à leur protection, les biens culturels continuent à faire l'objet de pillages et de destructions. Certains conflits récents ont même donné lieu à une évolution particulièrement inquiétante, qui consiste à détruire délibérément et irrémédiablement des biens culturels de la plus haute importance pour l'humanité.

Cette rencontre sera l'occasion de passer en revue les différents régimes de protection des biens culturels, les synergies entre les différentes conventions et les rôles respectifs des divers acteurs concernés, puis de rappeler l'ensemble des mesures préventives, répressives et réparatrices qui doivent être prises par les États.

Elle visera en outre à recenser les pratiques et initiatives susceptibles d'améliorer la protection des biens culturels.

### **22. Prévenir et combattre la violence sexuelle et la violence sexiste dans les situations de catastrophe**

Organisateurs : Australie et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 2

Date : mercredi 9 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

### **23. La santé maternelle, infantile et néonatale dans les situations humanitaires complexes : atteindre ceux qui sont difficilement accessibles**

Organisateur : Société canadienne de la Croix-Rouge et Canada

Langues : anglais, français

Lieu : Salle 18

Date : mercredi 9 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Chaque année, ce sont plus de six millions d'enfants et 287 000 mères qui meurent de causes pour la plupart évitables. Plus de la moitié de ces décès se produisent dans des pays en proie à des catastrophes, à des conflits ou à d'autres situations de crise. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dispose d'un potentiel énorme pour mettre fin à cette tragédie mondiale et contribuer à la réalisation du troisième des Objectifs de développement durable, à savoir : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Fort d'une vaste expérience dans des pays touchés par des crises humanitaires, le Mouvement contribue à ce défi en proposant des programmes qui se caractérisent par une fourniture équitable des services, un accès sans équivalent à celles et ceux qui ont le plus besoin d'aide et une capacité de mise en œuvre des innovations à grande échelle.

Les Sociétés nationales du Pakistan, d'Haïti et du Mali expliqueront comment elles assurent des services vitaux aux mères et aux enfants dans des contextes difficiles. Les participants pourront également faire part de leurs points de vue et de leurs idées sur la manière dont le Mouvement, les gouvernements et d'autres acteurs pourraient contribuer à la protection des mères et des enfants dans des situations humanitaires complexes. Dans les situations d'urgence, la vie des mères et des enfants est particulièrement menacée. Si l'on veut garantir la santé et le bien-être de tous à tout âge, il est indispensable de pouvoir parvenir aussi jusqu'à eux.

La séance sera animée par Mme Rosemary McCarney, ambassadrice du Canada auprès des Nations Unies à Genève et spécialiste de la santé maternelle, infantile et néonatale.

**24. Reconnecter les familles: construire la résilience des communautés en reconnectant et soutenant les familles séparées par les conflits, les catastrophes, ou la migration**

Organisateurs : Membres du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de rétablissement des liens familiaux (RLF) de la Croix-Rouge américaine, de la Croix-Rouge australienne, de la Croix-Rouge britannique, de la Croix-Rouge du Honduras, de la Croix-Rouge mexicaine, de la Croix-Rouge néerlandaise, de la Croix-Rouge sénégalaise et du Comité international de la Croix-Rouge

Titre court : Reconnecter les familles: crise, déplacement et résilience

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 5/6

Date : mardi 8 décembre 2015, 12:45-13:45

Description :

« Après trois mois, mon père et ma famille ont pu être miraculeusement réunis grâce à la Croix-Rouge. ». Parallèlement aux discussions sur le travail que mène le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour permettre aux familles dispersées d'être à nouveau réunies, les participants pourront entendre les témoignages

poignants d'une bénéficiaire du programme de rétablissement des liens familiaux qui a pu retrouver sa famille et d'un responsable du programme dans les situations de crise.

Dans le monde entier, des familles dispersées par un conflit, une catastrophe ou une migration vivent dans l'angoisse de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leurs proches, ni où ils se trouvent. Grâce à des services efficaces de rétablissement des liens familiaux, le Mouvement s'efforce d'atténuer l'impact de cette incertitude sur les familles touchées et, ce faisant, de renforcer la résilience des communautés.

L'action du Mouvement pour aider ces familles et leur permettre de renouer le contact avec leurs proches et de le maintenir est essentielle au relèvement des communautés. Cette action repose sur le bon fonctionnement du réseau mondial de rétablissement des liens familiaux, qui suppose une coordination solide au sein du Mouvement, une coopération étroite avec les autorités publiques et les autres acteurs concernés, une utilisation novatrice des technologies, une protection scrupuleuse des informations sur les bénéficiaires et le respect des Principes fondamentaux.

Les participants pourront constater par eux-mêmes l'impact du Mouvement à l'échelon mondial et réfléchir aux possibilités et aux défis que présente ce service humanitaire en termes de renforcement de la résilience. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre page [familylinks.icrc.org](http://familylinks.icrc.org).

## **25. Réintégrer pour réconcilier et construire la paix**

Organisateurs : Colombie et Guatemala

Langue : anglais

Lieu : Salle 15

Date : mercredi 9 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Expert invité : Joshua Mitrotti, directeur général de l'Agence colombienne pour la réintégration

Les processus de réintégration sont un élément essentiel dans la réconciliation et la consolidation de la paix. Ils seront abordés sous différents angles, comme suit :

- La nécessité de mettre l'accent sur la réintégration pour permettre aux citoyens concernés de surmonter leur vulnérabilité et d'exercer leurs responsabilités civiques de manière autonome.
- Le principe de responsabilité conjointe : la consolidation de la paix n'incombe pas uniquement à l'État ; il faut que la société tout entière s'engage en ce sens.
- La nécessité de mettre en regard les éléments les plus importants pour une réintégration réussie : l'individu, la famille, la santé, l'éducation, les responsabilités civiques, la sécurité, la productivité et l'habitabilité.
- La réintégration est un processus qui commence à l'échelle de l'individu, mais qui doit englober le contexte familial et l'environnement général.
- Tous les membres vulnérables de la communauté (ceux qui sont réintégrés, les victimes, les pauvres) vivent aux côtés les uns des autres et partagent le même environnement ; l'État doit donc offrir un service qui fasse le lien entre les différentes politiques et entités publiques concernées.
- Le rôle de la coopération internationale dans les processus de réintégration.
- Défis et enseignements tirés du cas de la Colombie : 12 ans après le lancement du processus, 9 252 personnes ont été réintégrées et 48 358 sont en cours de réintégration.

- Défis et enseignements tirés d'autres processus.

## **26. Relever les défis de la protection dans les zones urbaines : les enseignements tirés des conflits et du déplacement en milieu urbain**

Organisateurs : États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : mercredi 9 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

Avec l'urbanisation croissante de la population mondiale, les travailleurs humanitaires seront de plus en plus souvent appelés à faire face à des crises en milieu urbain. On commence à prendre conscience du problème, comme en témoigne l'accent qui sera mis sur les risques urbains à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale. Les déplacements dans ou vers les zones urbaines ont parfois pour effet d'amplifier la vulnérabilité de certains groupes, en particulier dans les contextes urbains connaissant déjà une violence importante. De plus, les grandes villes sont souvent la cible d'hostilités lors des conflits. Ce sont aussi des endroits où les gens qui fuient les conflits décident de s'établir, mais où les acteurs humanitaires ont du mal à évaluer leurs besoins et leurs vulnérabilités. Cette manifestation entend aborder le sujet dans sa globalité. Il y sera question d'une vaste typologie de crises urbaines, ainsi que des défis et possibilités que présente cet environnement s'agissant d'aider et de soutenir les populations vulnérables. Cette rencontre a pour but d'encourager les participants à considérer leur propre travail à travers un « prisme urbain » et à s'interroger sur les mesures à prendre pour permettre à leurs institutions respectives de répondre à l'inévitable recrudescence des crises urbaines.

## **27. Renforcer la législation pour être paré face aux catastrophes et réduire le risque de catastrophe**

Organisateurs : Croix-Rouge de Fidji, Croix-Rouge de Vanuatu, Croix-Rouge de Samoa

Langue : anglais

Lieu : Salle 7/8

Date : mardi 8 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description:

## **28. Les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires en action : une image forte et unifiée des Principes grâce à l'éducation humanitaire**

Organisateurs : Suisse, Croix-Rouge autrichienne, Croix-Rouge indonésienne, Croix-Rouge mexicaine, Croix-Rouge de Serbie, Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge américaine et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 2

Date : mercredi 9 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Cette manifestation vise à :

- présenter la stratégie d'éducation humanitaire (document à l'état de projet) et à expliquer l'application des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les projets d'éducation humanitaire ;
- expliquer l'intérêt de l'éducation humanitaire pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour les États et pour les partenaires extérieurs dans le domaine de l'éducation ;
- présenter les nouvelles initiatives en matière d'éducation humanitaire et en débattre, en mettant l'accent sur les moyens novateurs de donner corps aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires grâce à l'éducation ; et lancer une collaboration plus poussée sur un pied d'égalité ;
- encourager les Sociétés nationales et les États (gouvernements) à signer l'engagement ouvert à une participation conjointe en faveur de l'éducation humanitaire ainsi que le projet d'engagement du gouvernement suisse sur les principes humanitaires, qui sera présentée à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale.

Des intervenants de haut niveau du Mouvement (à confirmer), de différents États (à confirmer) et du Forum mondial sur l'éducation (à confirmer) échangeront leurs points de vue sur l'utilité actuelle et future de l'éducation humanitaire au sein du Mouvement et en dehors de celui-ci, ainsi que sur les moyens de faire mieux connaître les Principes fondamentaux et de rapprocher les points de vue à ce sujet.

Des spécialistes de la question présenteront des moyens innovants de mettre en œuvre les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires à travers leurs initiatives respectives en matière d'éducation humanitaire. Tous les participants sont invités à faire part de leurs initiatives en matière d'éducation humanitaire. Les interventions des membres de l'assistance seront les bienvenues. Tous les messages et conclusions importants seront affichés sur un tableau à feuilles mobiles durant la rencontre, et publiés sur le portail HELP, ainsi que sur Twitter et Facebook.

## **29. Tech4Resilience : l'impact des technologies sur la résilience des communautés**

Organisateurs : Croix-Rouge américaine, Centre mondial de préparation aux catastrophes, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Croix-Rouge du Kenya, Croix-Rouge de la République de Corée et Croix-Rouge néerlandaise

Langues : anglais, arabe, espagnol, français

Lieu : Salle 5/6

Date : mercredi 9 décembre 2015, 12h15 – 13h15

Description :

Conformément à l'objectif de la Conférence internationale visant à réduire de risque de catastrophe et à améliorer l'aptitude des communautés à se préparer aux catastrophes et aux urgences complexes, à y faire face et à s'en relever, cette rencontre se penchera sur le rôle des technologies pour renforcer les systèmes et les mesures de résilience.

La technologie, qui n'est plus perçue comme un luxe, est un outil essentiel pour nombre d'individus et de communautés dans les situations de crise. Des spécialistes issus de différents secteurs expliqueront comment différents outils, qu'il s'agisse d'infrastructures (par exemple en ce qui concerne l'accès de base et la connectivité), des technologies de l'information et de la communication ou d'autres technologies éprouvées (téléphones mobiles, paiements en ligne, etc.) ou encore de solutions nouvelles (drones, impression 3D, etc.), peuvent être mis au service de la résilience. Ils mettront en évidence les tendances



émergentes dans l'utilisation des technologies par les communautés vulnérables, en mettant l'accent en particulier sur les outils utilisés dans le cadre de l'actuelle crise des réfugiés.

Cette rencontre visera à encourager l'emploi de la technologie dans le respect de certains principes et appellera à instaurer des modèles novateurs de partenariat pour que les communautés aient accès aux technologies, qu'elles puissent les gérer elles-mêmes et se les approprier. Il est important que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, les gouvernements et leurs partenaires aient une connaissance suffisante des outils existants, ainsi que des nouvelles approches et des nouveaux réseaux, pour soutenir les initiatives communautaires et aider les individus à satisfaire leurs besoins et à réaliser ce à quoi ils aspirent.

### **30. Le Traité sur le commerce des armes : mise en œuvre et universalisation**

Organisateurs : Australie et Nouvelle-Zélande

Langue : anglais

Lieu : Salle 18

Date : jeudi 10 décembre 2015, 8h00 – 9h00

Description :

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le prolongement de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (24-27 août 2015) et de ses conclusions, comportera une réunion-débat destinée à promouvoir l'universalité du Traité et à renforcer sa mise en œuvre.

Le Traité fixe des normes mondiales pour le commerce international des armes classiques et apporte une réponse valable aux innombrables préjudices causés à l'humanité par un commerce des armes trop peu réglementé. Il est indispensable, pour que le Traité remplisse ses objectifs, que les États parties veillent à le mettre en œuvre à l'échelon national et adoptent pour ce faire toutes les lois d'application requises.

Les experts débattront des objectifs du Traité sur le commerce des armes ; de l'avancement de l'objectif d'universalité ; et des mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre et à pallier les difficultés afférentes, tels que la loi d'application type de la Nouvelle-Zélande.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du thème de la Conférence internationale intitulé « Prévenir et combattre la violence » et mettra elle aussi l'accent sur le renforcement des cadres juridiques et normatifs.

### **31. L'impact humanitaire des armes nucléaires : principales conclusions sur les conséquences des explosions nucléaires, les risques associés à ces armes et les capacités d'intervention**

Organisateurs : Afrique du Sud, Autriche, Chili, Costa Rica, Indonésie, Irlande, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Saint-Siège, Suède, Thaïlande, Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge autrichienne, Croix-Rouge chilienne, Croix-Rouge colombienne, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran, Société de la Croix-Rouge du Japon, Croix-Rouge néerlandaise, Croix-Rouge néo-zélandaise, Croix-Rouge de Norvège, Croix-Rouge de Serbie, Croix-Rouge du Suriname et Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago

Titre court : L'impact humanitaire des armes nucléaires

Langue : anglais

Lieu : Salle 2

Date : mardi 8 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

Dès septembre 1945, le CICR est arrivé à la conclusion que les conséquences humanitaires des armes nucléaires étaient inacceptables, comme l'a rappelé le président du CICR, Peter Maurer, dans son discours du 18 février de cette année, faisant référence au pouvoir de destruction sans équivalent de ces armes, à l'ampleur des préjudices qu'elles peuvent causer à l'humanité, au fait que leurs conséquences ne sont pas circonscrites par les frontières et au risque qu'elles soient utilisées de manière intentionnelle ou accidentelle. Depuis 2010, la communauté internationale a recentré son attention sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et les risques qui y sont associés. Les déclarations humanitaires inter-régionales qui ont été faites dans différentes enceintes onusiennes ou au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en sont la preuve. De surcroît, la vive préoccupation que suscitent les conséquences humanitaires qu'aurait toute utilisation d'armes nucléaires a poussé le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à adopter en 2011 une résolution sur le sujet. Il convient en outre de rappeler que trois conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires ont été organisées, à Oslo en mars 2013, dans le Nayarit en février 2014 et à Vienne en décembre 2014.

Cette manifestation vise à transmettre aux participants à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les informations et conclusions primordiales qui ont émergé suite au récent recentrage sur la dimension humanitaire du problème des armes nucléaires.

### **32. Le Mouvement et le secteur de l'entreprise : un meilleur impact grâce aux partenariats**

Organisateurs : Comité international de la Croix-Rouge et Croix-Rouge du Kenya

Langue : anglais

Lieu : Salle 18

Date : mardi 8 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

Cette rencontre vise à accompagner la réflexion du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge autour de la question de l'engagement des entreprises. Elle accueillera des représentants du secteur de l'entreprise et des Sociétés nationales pour débattre des questions ci-après :

- *Comment le Mouvement peut-il contribuer activement à intégrer le secteur de l'entreprise dans l'action humanitaire en général ?*
- *Quels types de partenariats le Mouvement peut-il établir avec les entreprises pour améliorer l'impact de son action humanitaire ?*
- *Comment accompagner les Sociétés nationales pour qu'elles dialoguent plus largement et plus durablement avec les acteurs pertinents du secteur de l'entreprise dans leur pays ?*
- *Quelles sont, du point de vue des entreprises, les possibilités et les défis qui se présentent lorsqu'elles envisagent de nouer des partenariats avec le Mouvement et*

*ses différentes composantes ?*

Pour ouvrir la discussion, la Fondation Philips, la Croix-Rouge du Kenya et le CICR évoqueront chacun leur expérience et feront part de leurs observations sur les partenariats entre les organismes humanitaires et les acteurs du monde de l'entreprise.

Pour en savoir davantage et être au fait des réflexions les plus récentes en matière de partenariats avec les entreprises ainsi que des innovations dans ce domaine, vous pouvez consulter le blog suivant : <http://blogs.icrc.org/gphi2/>.

### **33. L'emploi d'armes explosives en zones habitées et la nécessité de mieux protéger les civils**

Organisateurs : Autriche, Costa Rica, Irlande, Mexique, Norvège, Croix-Rouge autrichienne et Croix-Rouge de Norvège et Comité international de la Croix-Rouge

Titre court : Les préjudices causés aux civils par l'emploi d'armes explosives en zones habitées

Langue : anglais

Lieu : Salle 1

Date : mercredi 9 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

L'emploi d'armes explosives en zones habitées fait des dizaines de milliers de morts et de blessés parmi les civils et représente un grave problème humanitaire. La destruction d'habitations et d'infrastructures vitales est une cause majeure de déplacement. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé à toutes les parties à des conflits de s'abstenir d'utiliser dans les zones habitées des armes explosives ayant un vaste rayon d'impact. Les efforts internationaux pour faire face à ce problème sont en train de s'intensifier.

En 2013, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a demandé aux Etats « d'éviter d'utiliser des armes explosives ayant un large rayon d'impact dans des zones densément peuplées » (résolution 7 du Conseil des Délégués). Cette demande faisait écho à une autre demande que le CICR avait formulée dans son rapport de 2011 à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale (Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains) et qu'il a renouvelée dans son rapport de 2015 portant le même titre.

Cette manifestation vise à tirer parti de cette dynamique pour attirer l'attention sur les effets immédiats et à long terme de l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées et pour renforcer le dialogue entre les acteurs humanitaires, les États et les autres acteurs concernés. Elle mettra en évidence et analysera les graves conséquences de l'utilisation d'armes nucléaires en zones habitées. Il sera également question des aspects juridiques liés à l'utilisation de ces armes et des moyens envisageables pour en limiter les effets dévastateurs sur les civils. Enfin, les participants seront invités à faire part de leur point de vue et de leurs idées sur le sujet.

### **34. Vers une meilleure résilience alimentaire**

Organisateurs : Croix-Rouge du Kenya et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langues : anglais, français

Lieu : Salle 15

Date : jeudi 10 décembre 2015, 13h15 – 14h15

Description :

Cette rencontre organisée par la Croix-Rouge du Kenya et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comportera des présentations et une réunion-débat qui aura pour titre « Vers une meilleure résilience alimentaire » – un appel à renforcer la collaboration et à définir des moyens d'unir nos forces pour parvenir à la résilience alimentaire. Elle sera animée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec un groupe d'experts composé de représentants de la Croix-Rouge du Kenya, de la Croix-Rouge des Pays-Bas et de la société Nestlé.

Seront également présents des membres de la diplomatie et du secteur du développement, des représentants des Sociétés nationales ainsi que du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des chercheurs et des représentants de la société civile, pour discuter de la résilience alimentaire et confronter leurs observations à ce sujet. La sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la nutrition sont autant d'éléments qui contribuent à une production durable et qui jouent un rôle crucial dans la résilience alimentaire. Les éléments indispensables pour améliorer la résilience alimentaire sont : une approche multisectorielle associant les différentes parties prenantes en vue d'intégrer pleinement la gestion de la sécurité alimentaire ; une agriculture et des programmes de nutrition reposant sur des institutions fonctionnelles ; des mécanismes de gouvernance des risques ; des systèmes d'alerte précoce en cas de phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes ; et des partenariats avec le secteur de la recherche et le secteur privé. Il est désormais admis que la malnutrition n'est pas un problème qui peut être réglé seul, mais qui relève d'un ensemble de mesures spécialement axées sur la nutrition ou soucieuses de la nutrition, consistant notamment à tenir davantage compte du climat dans l'agriculture et à veiller à la pérennité des moyens de subsistance. La récurrence des crises alimentaires et la concurrence pour l'accès aux ressources obligent la communauté internationale à se soucier davantage de limiter les risques et d'améliorer la résilience alimentaire des communautés.

### **35. Mobilisation de la jeunesse pour un monde meilleur**

Organisateur : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Langues : anglais, arabe, espagnol, français, russe

Lieu : Salle 1

Date : mardi 8 décembre 2015, 18h00 – 19h00

Description :

Cette manifestation mettra en avant l'importance stratégique et fondamentale de la mobilisation des jeunes pour la résilience des communautés locales. Durant cette rencontre festive, nous poserons les bases d'un projet collectif et mondial visant à réaliser les Objectifs de développement durable du point de vue du Mouvement. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour les délégués de la Conférence de saluer le rôle des jeunes dans la création d'un monde meilleur et de profiter de la dynamique pour amener le Mouvement et ses partenaires à s'engager à œuvrer à l'élaboration d'une vision commune en vue de renforcer la résilience des communautés.